



République française
Département de l'Aude
COMMUNE DE ROQUETAILLADE ET CONILHAC

Séance du vendredi 19 juillet 2019

Date de la convocation: 12/07/2019
L'an deux mille dix-neuf et le dix-neuf juillet l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Dominique AZAM,

Membres en exercice : 17

Présents : 13
Présents : Dominique AZAM, Carmen BERTHOU, Gilles BONTOUX, Kévin BURGAT, Jean Paul CANET, José CLERGUES, Gaston COZETTE, Alain MARCENAC, Dominique PEILLE, Jean SIRET, Maryse SOHNLEN, Gonzalo VALLES, Jean VERDU

Votants : 15

Représentés : Madame Bernadette PICCOLO par Madame Maryse SOHNLEN, Madame Nathalie SAURA par Monsieur Dominique AZAM

Excusés : Jean Pierre PONT

Absents : Mathieu FREJUS

Secrétaire de séance : Carmen BERTHOU

DE_2019_056 - Objet : Délibération approbation du plan de voirie de Roquetaillade

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que :

- par délibération de la Commission Permanente du Département de l'Aude en date du 22 juillet 2016, le Département de l'Aude a ordonné une procédure d'aménagement foncier et forestier sur le territoire de la commune de Roquetaillade
- cette décision fait suite à la demande formulée par délibération du Conseil Municipal de la Commune de Roquetaillade en date du 26 octobre 2011.
- dans le cadre cette opération d'Aménagement Foncier Agricole, Forestier et Environnemental (AFAFÉ), une Commission Communale d'Aménagement Foncier (CCAF) a été institué et que, conformément aux dispositions du Code Rural, celle-ci a approuvé dans sa séance du 22 novembre 2018 un projet de plan de voirie, et a décidé de le soumettre au conseil municipal de Roquetaillade. Ce projet de plan de voirie a pour objet la création de chemins ruraux et de voies communales.

Compte tenu de la création, par arrêté préfectoral n°SPL-2018-029 en date du 5 décembre 2018, de la commune de ROQUETAILLADE et CONILHAC au 1^{er} janvier 2019, il revient au Conseil Municipal d'en délibérer.

Après étude du projet et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet de plan de voirie présenté par la CCAF dite « de Roquetaillade » dans sa séance du 22 novembre 2018

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le plan de voirie et tous documents relatifs à ce dossier

Au registre sont les signatures,

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le ____ / ____ / 20____
et publié ou notifié
le ____ / ____ / 20____

**Le Maire
Jean SIRET**



Signé